

45 boulevard de l'Océan
Autre société civile au capital de 2.400,00 €
Siège social 5 route du Perche, Lestriverde
41270 Fontaine-Raoul
801 052 168 RCS Blois

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE
EN DATE DU 2 JANVIER 2019**

Le 2 janvier 2019,

Yves PREVOTEAU, titulaire de 1200 parts sociales et droits de vote ;
Nérée LEFRANCOIS, titulaire de 1200 parts sociales et droits de vote ;

détenant ensemble la totalité des 2.400 parts sociales et droits de vote de la Société (ci-après désignés comme les « **Associés** »),

ont pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

1. transfert du siège social de la Société ;
2. modification corrélative des statuts ; et
3. pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social de la Société)

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du :

5 route du Perche, Lestriverde 41270 Fontaine-Raoul

au :

45 boulevard de l'Océan 33510 Andernos-les-Bains

avec effet au 2 janvier 2019.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la décision de transfert du siège social, les Associés décident de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 45 boulevard de l'Océan 33510 Andernos-les-Bains. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs à LVPRO, 15 rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions des Associés qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Associé

Yves PREVOTEAU

Représentant

Signature

Nérée LEFRANCOIS